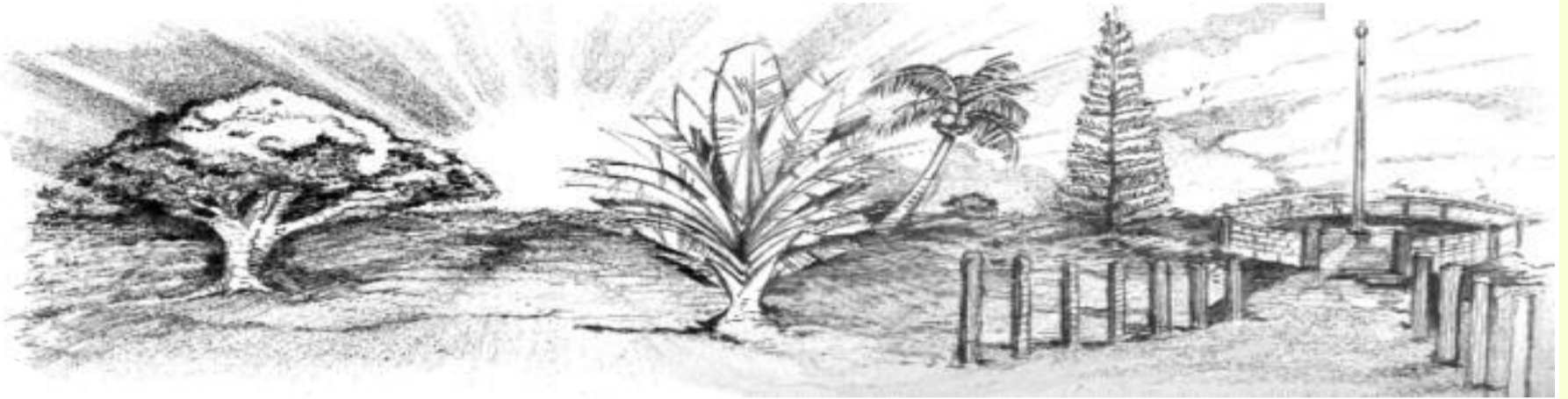


LA PAROLE



MENSUEL GRATUIT • JUIN 2003 • N°4

JOURNAL D'INFORMATIONS DU SENAT COUTUMIER

LE MOT DU PRÉSIDENT

Brigitte GIRARDIN

Formations - Cadre Avenir

Déjà 14 ans d'existence.

Le rééquilibrage sur un plan de la formation des cadres kanaks, demandé par Jean-Marie TJIBAOU dans l'accord de Matignon, et accepté par les signataires, demeure aujourd'hui la feuille de route. Revenir aujourd'hui sur l'esprit de cet accord, c'est faire notre histoire. En effet, avant 1988, date historique, le kanak a été mis de côté par le système colonial de l'époque. De l'autre côté, les écoles confessionnelles du pays ont largement contribué au rééquilibrage: meilleur preuve, tous les hommes politiques kanaks de ces 30 dernières années ont été formés par les écoles privées du pays. C'est à l'occasion de la signature des accords de Matignon en 1988, que Jean-Marie TJIBAOU a demandé à l'Etat Français de réparer les erreurs du passé.

Monsieur Roch WAMYTAN chargé des affaires coutumières au Gouvernement l'a rappelé dans son exposé devant les Sénateurs coutumiers réunis le mardi 26 juillet 2003, au siège de notre Institution et où l'Etat était représenté par le Secrétaire Général Adjoint en la personne de Monsieur LE FRANC.

A ce sujet, les propos rassurants tenus par le représentant de l'Etat devant les Sénateurs Coutumiers, rappelle très bien l'esprit des accords de Matignon, sur le rééquilibrage dans la formation à mettre en place ici au profit des kanaks. Les rapports présentés par nos Sénateurs Coutumiers siégeant dans le groupe de pilotage, montrent que le travail effectué par le personnel de la Mission Formation est d'excellente qualité. Cette année les résultats le prouvent, 97 % des bénéficiaires du programme formation dès leur retour au pays, trouvent du travail. Ce résultat mérite d'être signalé, c'est excellent.

La mission a pour rôle essentiel la formation des cadres du pays avec logiquement une élite à la sortie.

Le S.M.A.

Une autre formation existe ici en Nouvelle-Calédonie: le S.M.A. le service militaire adapté. Les jeunes kanaks du pays sont très nombreux à se former dans les centres de Koumac et Koné. Pour nos jeunes c'est une des meilleures écoles de l'apprentissage de la vie. Nous les encourageons à suivre cette formation. C'est très sérieux.



Pierre Zéoula
Président du sénat Coutumier
de la Nouvelle-Calédonie

« JE SERAI VIGILANTE auprès des autres partenaires, pour que vos préoccupations soient prises en compte et respectées. »

Pages 4 et 5



De 2000 A 2002 : COMPRENDRE et ANTICIPER

RENCONTRES INTERNATIONALES

Paris,
Johannesburg,
LES TRAVAUX
DU SENAT
COUTUMIER.

Environnement

Rencontres
avec des
scientifiques

Education

Justice...

RÉPÉRÉS

Mission à Paris
en octobre 2000.

P 2 et 3

La Ministre de
l'outremer en visite au
Sénat Coutumier.

P 4 et 5

« Le sommet de la terre »
à Johannesburg en août
et septembre 2002.

P 6 et 7

Les droits autochtones et
l'accord de Nouméa.

P 8

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

Le Sénat Coutumier s'implique

Du 5 au 19 octobre 2000

Cette mission protocolaire était destinée d'une part et surtout à saluer les hautes instances de l'Etat. D'autre part, elle était chargée de recueillir toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences: Accord de Nouméa et ses lois, référendaire et organique, puis d'autres renseignements sur les orientations données et le travail produit depuis un an d'exercice. Sur ces deux aspects, le sénat coutumier a sollicité l'intervention du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-Commissariat de la République.

2



Les coutumiers en compagnie des étudiants Kanak à Aix-en-Provence.



prévu une présence de notre délégation à la séance du matin sur les questions des Sénateurs au Premier Ministre. Un entretien était également prévu pour saluer le Président de la République.

**MADAME GIRARDIN :
CHARGÉE DE L'OUTREMER
AUPRES DE LA PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE.**

Les missionnaires ont aussi parlé des autres sujets à la suite d'une présentation par le sénateur coutumier Christian TAMAI : Les archives de la congrégation mariste pour les missions d'Océanie, l'évaluation des différents documents cartographiques existants aux archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, l'Académie des langues, la médiation pénale coutumière et la banque kanak de développement. La mission a formulé le souhait du sénat coutumier de voir évoluer les compétences régaliennes en faveur des enfants kanak, étudiants en métropole car depuis la mise en place des accords de Nouméa, nous ne sentons pas venir le rééquilibrage concernant les postes à responsabilités de ce pays. Face au vœu du sénat coutumier d'inscrire notre récif corallien au patrimoine mondial de l'humanité, la conseillère technique à la Présidence de la République, par expérience d'un tel dossier, nous rappelle l'importance d'une discussion préalable avec le Gouvernement de la N.C et le Congrès. Le second point de ce dossier concernait la délimitation des zones protégées et des zones de pêche

HÔTEL MATIGNON

Le conseiller auprès du Premier Ministre, nous a expliqué comment il comprenait cette mission.. "Lors de vos déplacements ; il faudra surtout que vous posiez des questions. Ensuite revenez nous dire de quoi vous voulez que nous dis-

cutions plus spécialement et sur quoi vous projetez de travailler plus en profondeur, nous vous aiderons Sur vos différents objectifs"... A savoir:

La protection de l'environnement, les langues kanaks et l'Académie des langues, le cadastre coutumier, la banque kanak de développement. Aux archives d'Aix-en-Provence, il est important que nous voyions le classement des documents, les dispositions cartographiques par rapport à notre réflexion et nos besoins. Concernant le foncier, le conseiller auprès du Premier Ministre pense que l'ADRAF a déjà fait un travail avec le Centre National Agronomique et des Structures des Exploitations Agricoles. Il a en outre souligné que le Gouvernement de la N.C devait être associé au même titre que son Congrès sur les travaux à proposer par notre institution, au sujet des langues vernaculaires et de l'Académie des Langues.

LES LANGUES VERNACULAIRES.

Le cadastre et les langues constituent à eux seuls deux gros chantiers qui doivent être pris avec toute l'importance qu'y attachent les responsables. L'état est là pour rendre réalisable chaque chantier issu des réflexions de chaque acteur.

LES PROBLÈMES MATÉRIELS DU SÉNAT COUTUMIER :

Une information rapide sur certains problèmes a été donnée au Conseiller du Premier Ministre. " C'est très difficile de faire avancer des fonds aux membres des Conseils Coutumiers... Il vous appartient donc de dire ce que vous voulez sur tel ou tel sujets.

LA BANQUE KANAK DE DÉVELOPPEMENT

Votre proposition de banque kanak de développement, est liée au cadastre. Il serait intéressant de dire quels sont les différents types de garanties que vous recherchez pour encourager le développement dans les tribus ". Dès lors, le conseiller auprès du Premier Ministre pense qu'il faut travailler sur des garanties kanak hors de la banque et utiliser l'avantage de la proximité ". Il faut s'informer sur la possibilité d'utiliser un réseau de garanties solidaires pour se lancer dans ce type d'économie de développement. Ce ministère peut nous aider et nous informer sur des mécanismes de garanties et de contre-garanties de la part des banques.

Mercredi 11 octobre 2000

AUDIENCE DE M. CHRISTIAN PAUL, SECRÉTAIRE D'ETAT À L'OUTRE-MER.

Le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer étant retenu à l'assemblée Nationale, les sénateurs coutumiers furent reçus par un membre de son cabinet ministériel. Certains points de l'organisation furent discutés, relayés en Métropole par le secrétariat aux DOM-TOM. Un nouveau rendez-vous fut pris pour le 17 octobre.

Judi 12 octobre 2000.

ARCHIVES DE LA CONGRÉGATION MARISTE DES MISSIONS D'Océanie

Le Révérend Père, conservateur dumusée de l'Océanie nous guida dans toutes les vitrines de cet établissement où nous eûmes l'occasion d'admirer des pièces de N.C, du Vanuatu et d'autres destinations océaniques de la Congrégation : Les Salomons ou Wallis et Futuna. Y sont conservés, des chambranles, des statues, des journaux de bord des missionnaires pendant leur traversée des océans, avec des pirogues ou des catamarans en compagnie d'autres sculptures : crucifix ou statuettes...Le but de la visite était le compartiment bibliothèque de ce centre.

Vendredi 13 octobre 2000.

PRÉSENTATION ET VISITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Diverses questions ont été posées par les membres de la délégation au responsable du Conseil Economique et Social. Toutes ces questions concernaient les initiatives économique ou culturelles, partant des tribus.

Ministère de l'Environnement:

LA PROTECTION DES RÊCIFS CORALLIENS



ENVIRONNEMENT

EDUCATION

JUSTICE



Quand notre lagon sera-t-il vraiment classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité ?

Au Ministère de l'environnement, l'entrevue fut présentée par, le Président du Sénat membre du sénat coutumier.

Mais hormis le seul domaine maritime, des questions furent posées sur la pollution minière qui pourrait entraîner de nombreuses conséquences pour la vie en tribu. Les coutumiers ont surtout soulevé le caractère actuel du problème.

Le Président de la République, se sent très concerné par le sujet.

Un sujet particulièrement intéressant pour les tribus a été débattu: celui du reboisement dans tout le pays kanak. Vaste programme qui pourrait intéresser dans un avenir immédiat le monde de la coutume car il est créateur d'emplois. Bonne note a été prise par le conseiller du ministre de l'environnement.

Lundi 16 octobre 2000.

AIX-EN-PROVENCE : VISITE DES ARCHIVES DE L'OUTRE-MER.

La responsable des archives de l'Outre-mer proposa une visite du Centre pour commencer une présentation de la carte de la N.C, ainsi que les différentes techniques de réparation des cartes abîmées ou usées. La visite s'est alors conclue sur l'idée que si le sénat coutumier était intéressé par tel ou tel sujet... il devrait envoyer un ou deux techniciens pour récolter les documents précis.

Mardi 17 octobre

CABINET DU MINISTÈRE DES FINANCES :

Au sujet de la banque kanak de développement. Le sénateur coutumier Tamaï a brossé un large tableau sur ce qui s'est passé depuis plus de 20 ans en N.C en faveur des kanak pour les projets de développement. Depuis la création du FADIL, de l'ODIL et de la BCI aujourd'hui, ces systèmes bancaires n'ont vraiment pas servi le monde de

la coutume. D'où la nécessité pour le sénat coutumier de chercher quelque chose de plus conforme à la réalité kanak. La propriété des terres coutumières : inaliénable, insaisissable, incommutable et incessible oblige le kanak à trouver sa propre règle en matière bancaire, en utilisant les rouages coutumiers pour se satisfaire.

Ministère de l'Education Nationale.

L'ACADÉMIE DES LANGUES VUE PAR LA COUTUME

L'important pour une telle mission selon nos hôtes serait de se concerter avec les institutions et les établissements publics qui ont en charge cette compétence. Il faut donc faire le point en N.C et ramener les doléances du sénat coutumier après un travail en commun avec les institutions locales. Pour l'Académie des langues, le sénat Coutumier participe à sa mise en place en désignant les membres après avis des Conseils Coutumiers Il est donc nécessaire de consulter le Congrès et les Conseils Coutumiers pendant toute la procédure. Du côté du Ministère de la Culture, rien n'a encore été réfléchi en relation avec l'Education Nationale.

Néanmoins un texte est actuellement soumis au Conseil d'Etat et son avis sera important pour les provinces nord et îles loyauté par rapport à la mise en place de l'Académie des langues. Au 1er janvier 2000, l'Education Nationale participait également avec la N.C à un travail sur l'enseignement des langues vernaculaires au primaire. La France a signé une charte des langues régionales et minoritaires. Il faut tenir compte de la dimension républicaine mais aussi du respect des cultures. Il faut évidemment être prudent pour ne pas s'engager sur un terrain où on ne tiendra pas les promesses. Et l'avis du Conseil d'Etat sur la définition des compétences donnera à chacun une marge de

manœuvre pour adapter tous les programmes : y compris les provinces à leur niveau. Au sujet des langues vernaculaires, les sénateurs coutumiers ont tenu à affirmer à l'éducation nationale que ses langues de culture doivent être pris en compte. Que le sénat coutumier demande à M. Wénéhoua de s'en occuper. On dénombre à ce jour vingt huit langues vernaculaires dans le pays et elles sont toutes parlées.

AUDIENCÉ DE M. CHRISTIAN PAUL, SECRÉTAIRE D'ETAT AUX DOM-TOM.

Le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer réaffirma la volonté de l'Etat et du Gouvernement de voir la volonté politique des calédoniens se réaliser à travers de l'Accord de Nouméa. Les membres du sénat coutumier ont alors fait part des problèmes qu'ils rencontraient depuis l'application de cet accord en termes de moyens d'organisation. Les difficultés de déplacement, les discussions en cours sur les langues vernaculaires puis sur le foncier ont été évoquées sans oublier la collaboration avec le Congrès et le Gouvernement à propos de l'environnement. "Au-delà des principes dénoncés par l'Accord de Nouméa, quelle est la pratique ?

SECRÉTARIAT À L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE.

Le premier conseiller du secrétariat à l'économie solidaire en recevant nos gestes coutumiers nous a dit avoir travaillé pour l'économie solidaire :de 1979 à 1981 en N.C, aux côtés de M. Jean-Marie TJIBAOU. Ce Secrétariat d'Etat est né le 27/ 03 / 2000 pour se voir attribuer le secteur occupé par les associations et les coopératives..." En fonction des besoins, nous répondrons à l'appel qui doit être d'ordre économique. Nous soutenons tout ce qui se fait au niveau des services. Nous travaillons aussi sur les structures

de financement de l'économie solidaire, non seulement sur le Territoire de la République mais aussi vers d'autres pays. Nous sommes donc sur un champ très large comprenant toutes les initiatives et allant de la culture en général vers le tertiaire agriculture et les transformations agro-alimentaires puis l'artisanat. L'économie solidaire peut englober toutes ces opérations depuis les tribus qui a priori ne sont pas solvables. Or il faut amener des garanties vers des projets plus importants. Il faut pouvoir financer des projets qui viennent des autorités coutumières.

Ministère de la justice, Directeur des affaires criminelles et des grâces.

LA MÉDIATION PÉNALE COUTUMIÈRE

Au Ministère de la justice, le Directeur des affaires criminelles et des grâces nous entretint en ces deux points :

1°/ Il faut que les responsables coutumiers arrivent à dégager des points communs ou des points convergeants avec la justice de droit commun. Il faut des garanties qui permettraient à ceux qui subissent les peines de retrouver leur équilibre au niveau de la réinsertion en tribus.

2°/ Quelle est la situation ? Au moment de prononcer les peines, lorsqu'il y a une infraction concernant la personne, les coutumiers la traite de façon collective. Du côté de la justice française, c'est la responsabilité individuelle qui est jugée.

En bref, si les autorités coutumières apportent des garanties de réinsertion, il n'y aura pas d'inconvénients. En outre, le conseil supérieur de la magistrature viendra en N.C. Il faudra lui dire quelles sont les différentes peines encourues selon les cas. Exemple : « le cannabis, cela vaut tant...».Tout cela vaut aussi pour la médiation pénale coutumière.

Ensuite le sénat coutumier a fait part au Directeur des affaires criminelles et des grâces du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire en N.C notamment sur le pouvoir et le droit coutumier. S'agissant d'une compétence régaliennne, le sénat coutumier demande à l'Etat la possibilité de faire évoluer la justice et ses règles. Permettant ainsi dans un futur proche, la création d'un tribunal coutumier siégeant à côté de celui du droit commun.

Le sénat coutumier a affirmé qu'en N.C, les kanak sont jugés par défaut par le tribunal de droit commun pour les délits du

droit coutumier. La justice coutumière est là, bien présente, avec ses propres attributions et elle n'a jamais été prise en compte, d'où cette demande du sénat coutumier pour la création d'un tribunal coutumier.



LA JUSTICE COUTUMIÈRE DOIT ÊTRE PRISE EN COMPTE !

Directeur de publication : Pierre Zéoula,

Président du Sénat Coutumier

Secrétaire de Rédaction :

Christian Tamaï.

Comité de lecture.

Vincent Akaro, Georges Mandaoué, Jean Wanabo, Régis Vandégou, Dany Dalmayrac.

Crédits photos :

Sénat Coutumier

Maquette : Studio K

Imprimerie : Multipress



18 juin 2003

Arrivée de la Ministre de l'Outre-Mer

Madame Brigitte GIRARDIN.



4

Conformément aux " Us et Coutumes ", le Sénat coutumier et les Conseils coutumiers du Pays Kanak se sont réunis le 18 juin 2003 pour accueillir la Ministre de l'Outre-Mer, au siège social du Sénat coutumier sis à Nouville.

L'accueil coutumier a été rythmé dès 8H00 par le son des bambous du groupe WECECA, suivi ensuite d'un geste coutumier présenté par l'Honorable sénateur, André THEAN-HIOUEN, et enfin en séance plénière par le discours d'accueil du Président de l'institution sénatoriale, Pierre ZEOULA.

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT COUTUMIER DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Madame la Ministre de l'Outre-Mer
Monsieur le Haut commissaire de la République
Honorables Sénateurs
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande joie et un immense plaisir, que j'ai l'honneur de vous accueillir sur cette terre de la Kanaky, terre bénie de nos ancêtres, à bras ouverts du Nord au Sud jusqu'aux Iles Loyautés, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous à ce jour. Nous vous adressons nos sincères remerciements de votre visite, de nous avoir réservé une heure pour discuter de nos préoccupations journalières, de ce que la France nous a apporté depuis des années pour que la paix règne en Nouvelle-Calédonie et que nous puissions, avec vous, construire notre pays au présent et même à l'avenir avec l'accord de Nouméa dans les trois Provinces, dans les diverses communes pour une harmonisation sociale en respectant les droits de chacun.

Pour terminer, Madame la Ministre, je vous soumet deux demandes du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ; il s'agit, en premier lieu, de nous aider pour la construction et l'agrandissement des bâtiments de notre institution avec l'intervention du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Il s'agit en deuxième lieu, de demander au Président de la République de bien vouloir nous réserver une demi journée avec le Peuple Kanak lors de son prochain voyage chez nous.

Madame la Ministre, encore une fois, je vous remercie d'être là parmi nous aujourd'hui et de nous avoir réservé cette honneur.

VIVE LA MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE,
VIVE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
VIVE LA FRANCE.



ALLOCATION DE LA MINISTRE DE L'OUTRE-MER.



A toutes les institutions coutumières de la Nouvelle-Calédonie, je tiens d'une part, à vous remercier de l'accueil que vous m'avez réservé à ce jour, et d'autre part vous dire de l'importance de mon attachement à votre institution. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de nous rencontrer, notamment à Paris pour divers dossiers. Je sais également l'importance de votre rôle que vous jouez dans la société Calédonienne. Je voudrais vous dire, par ailleurs de l'intérêt que l'Etat porte à votre tradition et votre culture.

Vous savez à quel point nous soutenons votre approche de certains dossiers et je crois que nous devons effectivement travailler ensemble sur tout ce qui concerne notamment la conservation, la préservation de l'extraordinaire patrimoine culturel et environnemental de la Nouvelle-Calédonie. L'Etat sera toujours à vos côtés pour vous aider dans certaines démarches et faire en sorte que nous ayons toujours une approche sérieuse et je dirai en dehors des influences diverses sur des dossiers sensibles qu'il faut traiter avec sérieux et détermination. Je souhaite que nous ayons une relation de travail sur ces dossiers qui soit particulièrement constructive, en tous les cas nous avons eu l'occasion de les évoquer lors des visites de la délégation du Sénat coutumier à Paris. Sachez que je continuerai sur cette voie à vous aider sur des sujets qui vous sont particulièrement chers.

Maintenant, vous m'avez fait part de deux demandes ; je me porterai volontaire votre porte parole auprès du Président de la République.

Vous savez à quel point le Président de la République se fait une grande joie de venir en Nouvelle-Calédonie à la rencontre de la toute la population de ce pays. En revanche, je ne sais point s'il consacra tout le temps que vous souhaitez au Sénat coutumier, en tous les cas, je peux vous dire qu'il est très sensible à ce que vous représentez et qu'il viendra rencontrer toutes les populations, je peux vous assurer que je serai votre interprète auprès de lui. Encore une fois merci de votre accueil chaleureux auquel je suis particulièrement sensible.

INTERVENTION DE MONSIEUR GEORGES MANDAQUE

Permettez moi madame la ministre de vous remercier encore une fois pour ce moment que vous avez souhaité réserver au sénat coutumier.

Sachez que dans la société kanak nous sommes très attentifs à ces gestes qui exprime le respect.

Au nom de toutes les chefferies que nous représentons ici aujourd'hui ainsi que les institutions coutu-

mières ici présentes ou représentées que vous n'avez pas pu rencontrés dans le cadre de votre séjour en Nouvelle Calédonie, nous vous souhaitons la bienvenue dans le pays kanak.

En ce qui concerne l'objet de notre rencontre nous avons retenu la notion de droit autochtone comme sujet d'échange. Pour que vous soyez attentive à nos préoccupations nos inquiétudes et enfin nos attentes.

La première observation que l'on pourrait faire est que la prise en compte réelle de l'identité kanak **relève de l'esprit de l'accord. Donc le préambule.**

La deuxième observation est qu'il n'y a **aucun dispositif juridique ou réglementaire**, prévu dans la loi organique, qui rend obligatoire ce principe.

**Intervention de
M. Georges Mandaoue.
(suite)**

Réaction de Madame Brigitte GIRARDIN.

Que par conséquent cette prise en compte de l'identité kanak est laissé à la **discrétion de chaque président de province.**

En effet Madame la ministre la mise en application de l'accord de Nouméa depuis le vote référendaire nous démontre dans les faits, **la non prise en compte de l'identité.**

**PAR CONSÉQUENT
RECONNAISSEZ LA
LÉGITIMITÉ DE NOTRE
INQUIÉTUDE.**

**Tout d'abord
s'agissant de la méthode.**

Aucune saisine n'a été faite envers le sénat pour consulter le peuple kanak sur la notion de l'identité kanak pour en donner une définition, qui puisse permettre une politique de prise en compte de celle-ci.

Concernant la volonté du gouvernement à consulter les chefferies pour une réelle prise en compte de l'identité kanak, la rénalité des faits nous laisse perplexe.

Ainsi quelques constats pouvant illustrer nos préoccupations et inquiétudes, vous sont présentés, afin de mieux saisir notre malaise, notre méfiance à l'égard de nos institutions.

EXPOSE

GRANDS PROJETS

- Domaine maritime
- Santé
- Habitat
- Enseignement
- Promotion de la culture kanak
 - o Langues kanak
 - o Les sites ancestraux

En conclusion, cette exposé a pour objectif de vous sensibiliser sur nos attentes en matière de prise en compte de l'identité kanak.

**PRENDRE EN COMPTE
L'HOMME KANAK,
C'EST L'ACCEPTER
DANS SA GLOBALITÉ.**

En effet nous ne pouvons pas dissocier l'homme de son droit, de sa spiritualité, de son organisation sociale, de son mode de vie, de ses valeurs, de son rapport avec son environnement.

**LE LIEN
À LA TERRE EN EST
LA RÉSULTANTE.**

C'est la raison pour laquelle, sans pour autant négliger nos prérogatives, issues de la loi organique, que nous souhaitons aujourd'hui, officiellement engager une réflexion sur la nécessité d'instaurer un droit autochtone juridiquement reconnu. Cela permettra à chacun de prendre en compte tous les paramètres pour favoriser la construction d'un pays pluri-culturel fondé sur un droit issu des 2 droits existants.

En effet madame la ministre il est important aussi de vous rappeler que cela fait 150 ans que nous avons perdu notre souveraineté

Sans préjuger de l'issue des accords de Nouméa, les années 80 ont été pour le kanak la rétrocession de ses terres, les années 90 le partage du pouvoir administratif. Nous souhaitons que cette première décennie du 21ème siècle soit celui de la reconnaissance du droit kanak préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté partagée dans un destin commun.

**ET QU'ENFIN
EN 2014
LA PERSPECTIVE D'UN
DESTIN COMMUN
DEVIENNE NON PLUS
UN OBJECTIF MAIS
UNE RÉALITÉ.**



Je voudrais simplement dire en réaction de ce que je viens d'entendre, que bien évidemment, il y a un devoir de mémoire que nous devons faire mais il y a également celui de construire ce pays ensemble et j'ai bien entendu tout ce que vous m'avez dit. Nous rencontrons tous ces difficultés dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa, mais si je suis là aujourd'hui, c'est bien pour surmonter ces difficultés. Je crois que l'on est sur la bonne voie, cet accord qui n'est pas facile à appliquer, comporte des dispositions sur lesquelles on a besoin les uns et les autres des éclaircissements supplémentaires pour faire en sorte que chacun ait la même compréhension de ce qu'il a signé, c'est vrai qu'au quotidien, ce n'est pas très simple. Effectivement, j'ai bien entendu vos préoccupations, et il n'est pas question d'ignorer toutes les traditions du Peuple Kanak, il faut effectivement les intégrer dans cette construction d'un destin commun, mais je crois que l'échéance de 2014, il faut commencer à la préparer dès à présent. Pour cela, il y a des efforts énormes à faire, notamment le rééquilibrage, et je suis venue également pour cela, pour faire progresser le développement de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie sans qu'il y ait ce déséquilibre que l'on constate aujourd'hui auquel il faut y remédier.

Vous avez évoqué de nombreux sujets, je crois qu'il faut avoir comme préoccupation le bien être des populations et concilier à la fois le respect du patrimoine, de l'environnement, des traditions et en même temps la nécessité d'apporter aux populations le bien être, le développement économique et social. Tous ces efforts, nous devons les faire ensemble pour concilier ces deux objectifs, et je crois qu'il faut que chacun y mette du sien. En tous les cas, pour l'Etat, son souhait le plus fort est d'associer tout le monde à cette œuvre de construction de ce destin commun, et loin de moi l'idée de laisser de côté vos traditions et coutumes, et ce que vous représentez.

Je serai donc vigilante auprès des autres partenaires pour que vos préoccupations soient prises en compte et respectées.

Je crois que la notion de respect est une notion très forte à laquelle j'adhère pleinement.



**JOHANNESBURG
2002**

La délégation du Sénat Coutumier au

«SOMMET

RIO

L'après



Le Sommet de la Terre (Sommet Mondial pour le Développement Durable), organisé à Johannesburg, en 2002, devait permettre aux Etats, nations et peuples d'établir un premier bilan des résolutions de l'Agenda 21 et des engagements pris par les Etats ayant participé au premier Sommet de Rio de Janeiro en 1992.

Les pays en développement ont jugé qu'ils avaient le droit de choisir leur énergie et, en particulier, d'utiliser les énergies fossiles dont les pays industrialisés font un usage si massif.

LE PRINCIPE DE PRECAUTION

Le principe de précaution implique que l'absence de preuve scientifique sur les conséquences néfastes d'un développement économique incontrôlé ne suffit pas pour autoriser un projet économique.

Le principe de précaution autorise alors la collectivité à prendre des décisions rapides en cas de risque de dégradation de l'environnement grave et irréversible.

La délégation du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, conduite par le Sénateur Coutumier Dick Meureureu-Goin, est arrivée en Afrique du Sud le samedi 29 août 2002. Le chef de la délégation était assisté du Secrétaire Général, Régis Vendégou, et du juriste, Dany Dalmayrac.

Les trois délégués de la Nouvelle-Calédonie participèrent, dès le 30 août, aux ateliers francophones organisés au village francophone UBUNTU dont le thème retenu par le pavillon français était celui des "Inégalités écologiques, inégalités sociales".

Ils étaient aussi invités par les délégations non francophones à participer aux ateliers "mines, minéraux et développement durable" organisés par les spécialistes mondiaux de l'environnement.

NEGOCIATIONS ENTRE ETATS

Approche écosystémique ou principe de précaution ?

Dès le début du Sommet, les Etats-Unis d'Amérique souhaitaient mentionner l'approche écosystémique alors que l'Union européenne souhaitait ériger le principe de précaution en principe intangible.

Quelle est la différence entre ces deux positions ? Elle se situe dans la charge de la preuve : l'approche écosystémique est

scientifique ; elle signifie que l'on s'appuie sur les connaissances existantes et que cela suffit amplement.

A l'opposé, le principe de précaution implique que l'absence de preuve scientifique sur les éventuelles conséquences néfastes d'un développement économique incontrôlé ne suffit pas pour autoriser un projet économique. Le principe de précaution autorise alors la collectivité à prendre des décisions rapides en cas de risque de dégradation de l'environnement grave et irréversible, c'est-à-dire sur la base de simples soupçons.

QUESTION DE L'ÉNERGIE

L'Union européenne souhaitait que la communauté internationale s'engage à accroître la part d'énergie renouvelable dans le monde, mais les pays en développement ont jugé qu'ils avaient le droit de choisir leur énergie et, en particulier, d'utiliser les énergies fossiles dont les pays industrialisés font un usage si massif.

Les Etats-Unis ont objecté que les objectifs européens ne rele-

vaient pas d'une bonne politique et qu'il était préférable de modifier le cadre réglementaire pour réorienter les investissements.

Cette position n'a pas été considérée comme convenable par l'Union européenne.

CONFÉRENCES ET DÉBATS

Peuples autochtones et "développement"

Lors de la journée du 30 août 2002, notre délégation a participé à la conférence organisée sous l'égide des communautés indiennes Navajo et Hopi, de l'Arizona et de l'Utah, au NAS-REC Hall. Leurs traditions sont sensiblement identiques à celles du peuple autochtone kanak. Mais le "développement" incontrôlé de leur territoire représente un exemple négatif et inquiétant des dangers qui menacent des populations qui n'avaient pas réagi quand il le fallait. Leur souci, désormais permanent, est de préserver leur qualité de vie dont l'intégrité dépend, notamment, des ressources en eau potable.

Dans la mesure où le "développement" a rendu, depuis

1965, la majorité des 275 000 Hopis très dépendants de l'argent depuis l'exploitation minière, que la société exploitante pompe l'eau potable de leur territoire, et que 275 miles de pipelines vont traverser leur réserve, les populations directement concernées n'ont, désormais, aucun moyen de contrôle alors qu'elles n'ont aucun droit sur la mine ouverte depuis près de quarante ans.

Bien que la nouvelle génération ait pris conscience de la situation environnementale et, surtout, sociale, la Nation Hopi ne sait plus comment affronter la menace qui pèse sur son avenir. En effet, alors que l'exploitation minière tend à vouloir s'étendre sur de plus grands territoires, les gens, désormais divisés, tentent d'affirmer leurs droits ancestraux et de protéger l'environnement...

MINES, BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Le samedi 31 août 2002, les membres de la délégation furent invités par l'IUCN sur le thème "mines, minéraux et développement" puis sur ceux des "affaires commerciales et biodi-



DE LA TERRE».



Le sommet de NASREC

De ces travaux, il ressort que les communautés locales, affectées par les conséquences d'un " développement " excessif résultant d'une exploitation minière, souhaitent concrétiser leurs revendications et la pleine reconnaissance de leurs droits en s'appuyant sur la Déclaration de Londres du 23 mai 2001.

versité " et " agriculture, enjeu majeur pour le développement durable ".

Dans le même temps, une grande marche des gens sans terre se dirigeait vers le quartier cosu et ultramoderne de Sandton, zone choisie par les Etats et gouvernements pour organiser le Sommet de la Terre, le sommet des associations et des peuples urbains et autochtones se tenant dans le quartier périphérique et populaire de NASREC.

LES GENS SANS TERRE

Les gens sans terre (" landless people ") tenaient à manifester contre le manque de respect des engagements du Sommet de Rio de 1992 et qui, à leurs yeux, n'avaient pas été concrétisés, dix ans plus tard, ou n'avaient pas été pris en compte par les gouvernements et certaines multinationales.

Cette marche des gens sans terre était initiée par les associations concernées et par certaines organisations non gouvernementales de tous pays.

Elle commença dans la township déshéritée d'Alexandra (banlieue nord-est de Johannesburg) avec, à la tête du cortège, les représentants des populations concernées et des associations internationales, notamment celle de " Via Campesina ".

Les " sans-terre " critiquaient aussi le fait que les accréditations étaient trop chères, qu'ils ne pouvaient pas pénétrer au Forum Global. Ils fustigeaient aussi un certain nombre d'ONG, extrêmement riches selon eux, et travaillant, selon leurs affirmations, plutôt du côté des intérêts de la mondialisation.

LE SOMMET DE NASREC

Le dimanche 1er septembre 2002, la délégation du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie eut l'opportunité de rencontrer les responsables de l'imposante délégation française officielle, installée dans le quartier de Sandton.

Les missionnaires du Sénat Coutumier eurent alors l'occasion de s'entretenir avec messieurs Philippe Léglise-Costa et Laurent Cornebiou.

Dans la mesure où notre délégation était contrainte de se loger à Southgate, un quartier populaire proche du township de Sowéto, il a été, par la suite, difficile, voire impossible, d'établir davantage de contacts avec les responsables officiels de la délégation française.

Il importe de préciser que les frais de déplacement et d'entrée aux villages officiels et centres de conférences ont été intégralement supportés par chacun des membres de la délégation du Sénat Coutumier.

Notre délégation coutumière a opté pour une participation constante et soutenue au Sommet des peuples et populations de NASREC qui a été l'occasion de travaux et de contacts plus importants et plus fructueux. De la même manière les travaux et conférences du Village UBUNTU ont été l'occasion d'analyser et d'étudier les conséquences d'un développement incontrôlé au niveau environnemental et, surtout, social.

Au Sommet de NASREC qui regroupait des milliers de délégués des peuples, populations, ONG, spécialistes et scientifiques mondiaux du plus haut niveau, la présence de la délégation du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie a suscité un vif intérêt. C'est la raison pour laquelle notre délégation a fait l'objet de nombreuses invitations dans toutes les confé-

rences organisées, notamment, par les peuples autochtones ou urbains. C'est à cette occasion que se sont noués les meilleurs contacts directs avec les représentants de tous pays, en particulier d'Amérique alors que les associations du Japon n'ont pas ménagé leurs efforts pour faciliter la continuité des travaux de notre délégation. La journée du 2 septembre 2002 a permis, entre autres, de participer à l'atelier des " Politiques énergétiques ", du " Financement et partenariats publics et privés " animés par les meilleurs spécialistes.

Les négociations officielles ont alors, dès le 2 septembre, pris un tour nouveau dans la mesure où les négociations ont continué, mais en comité restreint entre les Etats. A ce moment de la négociation, le Commissariat au Développement Durable français a dit préférer " lâcher du lest " sur le commerce pour essayer de renégocier sur l'énergie.

Les Accords de Doha (Qatar), signés 3 mois auparavant, donnèrent à ce moment une orientation au sommet mondial sur le développement durable (SMDD-WSSD) de Johannesburg car une disposition engageait l'action des Etats signataires : " Nous allons renforcer le lien entre le commerce, l'environnement et le social... tout en respectant les accords de l'O.M.C ".

Pour les adversaires des Accords de Doha, cela signifiait une subordination inacceptable de tous les domaines de l'environnement et du social au domaine du commerce hégémonique. C'est la raison pour laquelle cette référence à l'OMC aurait été supprimée lors de la reprise des discussions du SMDD.

RENCONTRES ET CONFÉRENCES DE PRESSE

Notre délégation a répondu le

lundi 2 septembre à l'invitation des médias internationaux et, à 11 heures 30, elle était l'invitée officielle de Radio Voix Sans Frontière écoutée dans deux cents pays. Dans l'après-midi, elle a pris contact avec les organismes internationaux et a assisté à la conférence-débat, à l'auditorium de NASREC, dont le principal invité était Koffi ANNAN, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

Le mardi 3 septembre, notre délégation a été invitée par le réseau international indigène et autochtone pour participer à l'atelier officiel des peuples autochtones.

A cette occasion, le porte-parole de la Nation Guch de Bolivie dont le territoire, aux alentours de Santa-Cruz, est caractérisé par une très grande biodiversité, mais sur lequel les gens, démunis, vivent dans des habitats très pauvres, indiqua que des pipe-lines étaient en cours de construction. Cela, ajouté à l'exploitation minière, aurait pour effet d'affecter, à terme, l'écosystème, notamment celui des hautes terres.

L'action de la Nation autochtone Guch vise à évaluer les conséquences de l'exploitation minière pour inciter le gouvernement local à respecter l'environnement.

Le mercredi 4 septembre 2002, les médias internationaux ont, à nouveau, contacté la délégation du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour avoir de plus amples renseignements et informations sur notre pays. La radio internationale Voix sans frontières (VSF), à la suite de très nombreux appels d'auditeurs du monde entier, nous a demandés d'accepter d'être une nouvelle fois ses invités sur ses ondes.

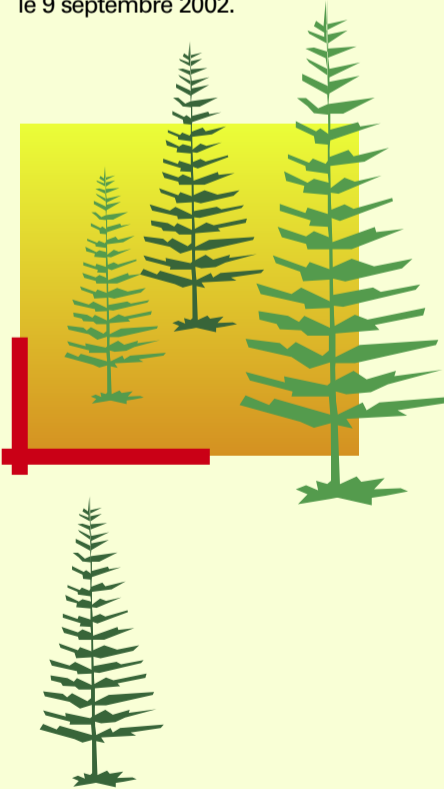
Cette deuxième intervention médiatique a été l'occasion d'ex-

pliciter la situation en Nouvelle-Calédonie et le rôle des autorités et des institutions coutumières.

POPULATIONS LOCALES D'AFRIQUE DU SUD

C'est la raison pour laquelle notre délégation a été, les jours suivants, l'invitée des peuples autochtones d'Afrique du Sud et des populations urbaines défavorisées du township de Sowéto.

La délégation du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie a quitté Johannesburg le 9 septembre 2002.



Les droits AUTOCHTONES et l'Accord de Nouméa.



Le comité " 150 ans après... " lancé sous l'égide du C.N.D.P.A. et du Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, a choisi le 09 août (journée internationale des peuples autochtones) pour lancer l'ouverture de la commémoration des 150 ans de présence française qui va durer jusqu'au 24 septembre 2003 et au-delà.

A cette occasion un colloque de deux jours sur " les droits autochtones " a réuni une soixantaine de participants autochtones au Centre Culturel Tjibaou. Grâce à cette réflexion, notre approche juridique de l'Accord de Nouméa s'est encore enrichie et la réflexion peut se poursuivre sur des bases renouvelées.

Deux concepts juridiques méritent naturellement toute notre attention en ce début de 3ème millénaire.

Le premier est celui " du principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes " qui a inspiré et aidé à l'affirmation du combat indépendantiste kanak depuis les années 70. Ce principe trouve une réponse et une application concrète dans l'Accord de Nouméa, si l'on considère que la notion de " population intéressée " y est définie.

Néanmoins, celle-ci, en références aux principes édictés par l'O.N.U., doit demeurer suffisamment distincte des populations liées à l'immigration. "Les droits des peuples colonisés pour leur émancipation et l'indépendance de leur pays. Cette approche est censée apporter une solution à la question de la création d'un nouvel État qui matérialiserait la rupture avec un passé colonial, sans pour autant garantir les droits du peuple autochtone. D'où l'intérêt nouveau porté dans le monde, dans les pays nouvellement indépendants, sur l'ensemble des huit continents et sur la vieille Europe par ces droits autochtones rangés encore récemment au rang de " droits primitifs " avec une réelle connotation péjorative .

Le concept du droit des peuples à l'autodétermination, porte et irradie en particulier le combat des peuples premiers, des peuples autochtones. Les droits autochtones, droits collectifs par excellence se sont affirmés avec le combat des Nations premières, Nord américaines. Depuis l'arrivée de ces précurseurs sur les parvis de l'O.N.U., c'est une population de 300 millions de personnes qui se sont fait connaître dans la démarche collective de leur peuple du plus petit au plus grand.

Les droits du peuple autochtone, du peuple kanak, ne peut à l'avenir que s'affirmer dans l'approfondissement de l'Accord de Nouméa et dans la concrétisation du processus d'émancipation. C'est une question de dignité pour le peuple kanak mais c'est également une démarche qui s'impose naturellement dans la recherche d'un nouveau modèle social. Elle permettrait d'innover à partir des réalités du pays en se préservant de la pratique habituelle du " copie collée " du modèle occidental.

Enfin l'affirmation, l'acceptation et la reconnaissance des droits autochtones kanak, loin de relever d'une vision passéiste représenterait au niveau de la Nouvelle-Calédonie une nouvelle chance pour l'homme, son activité industrielle et économique de se réconcilier avec son histoire et la nature. Cette dernière ne faisant qu'un avec le monde kanak.

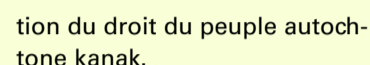
« Nous célébrons l'existence, la diversité et les accomplissements des peuples autochtones du monde. Nous honorons leur lutte pour la préservation de leurs cultures, la protection de leur terres, leur combat contre la discrimination ».

Dans l'esprit du message de Kofi Annan, et pour lancer la dynamique devant marquer la 150ème année de confiscation de la souveraineté du peuple kanak, les forces vives du peuple kanak se sont réunies au Centre Culturel Tjibaou pour définir les stratégies juridiques pour la garantie des droits du peuple kanak

Considérant comme le dit Confucius que " La confusion des mots entraîne la confusion des idées et la confusion des idées entraîne le mensonge et la malversation. Il était nécessaire de dissiper cette confusion en apportant un éclairage sur un certain nombre de concepts juridiques fondamentaux. Ainsi il a été précisé que le véritable titulaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un territoire avec toutes les populations qui y vivent et non un peuple, fut-il autochtone. En outre, ce droit se réduit à l'indépendance étatique sans garantir les droits collectifs. L'identité culturelle, le système de valeurs et l'ordre juridique propre d'un peuple ne sont jamais garantis par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A contrario, le droit à l'autodétermination a été redéfini dans le cadre du Droit des peuples autochtones, lesquels y ont introduit un véritable contenu. Les peuples, en tant qu'entité humaine, en sont désormais les titulaires et ce droit à l'autodétermination repose désormais sur la réalité autochtone. Quel que soit l'État dans lequel il vit, cette réalité du peuple autochtone doit s'affirmer dans tous ses éléments culturels, politiques, économiques et sociaux.

Ainsi il apparaît indispensable que l'Accord de Nouméa soit renforcé par une affirma-



tion du droit du peuple autochtone kanak.

Dans ce sens, l'unité et la cohésion sont le vecteur central de l'action. En effet, les portes des Nations Unies se sont ouvertes aux peuples autochtones qui ont su, dans cette unité et cette cohésion, créer une force irrésistible et ont permis une avancée sans précédent du droit international et national. Il est également essentiel de mener localement des actions dans tous les domaines, éducatif, économique, culturel et social afin de permettre un enracinement de ce droit à l'autodétermination.

L'Accord de Nouméa a formellement reconnu l'existence du peuple kanak mais ne donne aucun contenu juridique à l'identité kanak telle qu'elle est proclamée. Le projet d'autodétermination du peuple kanak doit être avant tout bâti sur l'affirmation et la définition de cette identité. Tout en se perpétuant dans son essence, celle-ci doit s'inscrire dans la réalité de son temps. Elle doit donc prendre en compte tous les paramètres de la société kanak afin de les articuler autour de ses valeurs propres. C'est également à partir de cette identité que doit se bâtir le rapport à l'autre. Dans cet esprit, les actions futures à mener ont été envisagées, l'objectif étant la prise en compte effective de cette identité dans le droit de la Nouvelle-Calédonie.

Cette prise en compte ne se fera pas d'elle-même et la mise en place d'un rapport de force s'avère nécessaire et implique d'investir les organisations internationales afin d'interpeller directement l'État français. Parallèlement un intense lobbying doit être mené auprès du gouvernement et des adminis-

trations françaises ainsi qu'auprès de la société civile.

L'objectif est de permettre la maturation de l'Accord de Nouméa et d'en faire un réel projet répondant à l'aspiration du peuple kanak, respectueux du pluralisme et s'inscrivant hors des chemins classiques de la décolonisation étatique. Ce projet devra reposer sur la consécration du pluralisme juridique impliquant une reconnaissance centrale de la conception kanak du droit et de la relation du peuple kanak à sa terre, la reconnaissance de la diversité culturelle impliquant une autre approche de la démocratie et de la citoyenneté, et la restauration du peuple kanak dans sa souveraineté et sa dignité.

La famille humaine est un tissu d'une grande beauté et d'une grande diversité. De ce tissu, les peuples autochtones du monde en sont une part riche et entière. Ils ont tout pour être fiers et ont beaucoup à enseigner aux autres membres de la famille humaine. La protection et la promotion de leurs droits et cultures sont d'une importance fondamentale pour tous les États et pour tous les peuples " (1)

C'est dans cet esprit que s'inscrit la revendication du peuple kanak et que doit se bâtir l'avenir de la Nouvelle-Calédonie dans une communauté de destin.

(1) Extrait du message du Secrétaire Général des Nations Unies adressé à l'occasion de la célébration de la journée internationale des peuples autochtones du monde. New-York le 09 août 2003.



Numéros utiles

Sénat coutumier
24 20 00
Fax 24 93 20
Gouvernement
24 20 00

Conseils Coutumiers		
Hoot Ma Waap 47 .53 .26	Xaracuu 35 .42 .38	Nengone 45 .49 .16
Paici Camuki 42 .75 .41	Djubéa Kaponé 28 .32 .87	Iaai 45 .52 .50
Ajie Aro 42 .52 .96	Drehu 45 .51 .58	

